

Charles Taylor condamné à 50 ans de prison

@rib News, 01/06/2012 - Source Associated Press L'ancien président libérien Charles Taylor a été condamné mercredi à 50 ans de prison pour les crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis par les rebelles du RUF pendant la guerre civile en Sierra Leone. Le procureur général du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) avait requis 80 ans pour ces atrocités. Le verdict a été accueilli avec soulagement à Freetown, la capitale sierra-léonaise, par des victimes de la guerre, souvent amputées, qui suivaient l'audience en direct. "Je suis la personne la plus heureuse du monde", a déclaré Alimami Kanu, qui a eu la main tranchée par les rebelles à l'âge de 11 ans.

Charles Taylor, âgé de 64 ans, a été reconnu coupable le 26 avril de onze chefs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, dont ceux de meurtre, viol et enrôlement forcé d'enfants soldats, pour avoir soutenu et encouragé les rebelles sierra-léonais en échange de "diamants du sang". Les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) et du Conseil des forces armées révolutionnaires (AFRC) ont fait plus de 50.000 morts et d'innombrables invalides pendant la guerre civile de 1991-2002. L'accusation avait rappelé la sauvagerie des rebelles, "les exécutions publiques, les amputations de civils, l'exposition de têtes décapitées aux barrages, le meurtre et l'émasculation de civils dont les intestins étaient tendus en travers de la route pour faire un barrage, les viols publics de femmes et de filles, les gens brisés vifs chez eux". Taylor n'a exprimé aucune émotion à l'annonce de la sentence. Il avait récemment fait part de sa "profonde compassion pour les victimes tout en niant avoir sciemment participé à des crimes. Il a maintenu avoir agi "avec honneur", "convaincu que sans la paix en Sierra Leone le Liberia ne pourrait pas aller de l'avant". A Freetown, Siah Lebby, qui a eu la jambe gauche tranchée par les RUF, a salué le verdict: "Maintenant qu'ils ont vu ce qui s'est passé, les gens qui voudront refaire du mal auront peur." Mais pour certaines victimes, aucune sentence ne peut soulager leurs souffrances passées et présentes. A Makeni, une ancienne base des RUF située à une centaine de kilomètres au nord-est de Freetown, trois femmes amputées des bras ont manifesté le week-end dernier contre toute clémence pour Taylor. "Il nous a fait du mal", a rappelé Sento Thoronka, 22 ans, amputé du bras gauche. "Personne ne peut rien me dire qui me fera jamais oublier ce qu'il a fait parce que quand je me regarde, j'ai l'air étrange. Je ne m'en remettrai jamais." A Monrovia, la capitale du Liberia voisin, Suzanah Vaye a également salué la sentence. Son mari a été enlevé par les forces de sécurité présidentielles et tué dans les derniers jours de Taylor au pouvoir en 2003. Or Taylor, qui a envahi le Liberia avec ses rebelles et déclenché une longue guerre civile en 1989 avant de se faire élire à la présidence en 1997, n'est pas poursuivi pour ce volet de son passé. "Martin Luther King a dit un jour que la justice ici était la justice partout. Si Taylor n'avait pas été aussi cruel avec son propre peuple ici, il ne l'aurait été nulle part ailleurs. Aujourd'hui, je me joins aux Sierra-Léonais pour dire que la leçon est que Dieu a sa façon de rendre la justice. Que les dirigeants retiennent que nul n'est au-dessus de Dieu", a conclu Suzanah Vaye. Malgré tout, Taylor reste populaire au Liberia auprès de ses anciens partisans et de sa famille. "Ce verdict est scandaleux. Comment pouvez-vous infliger 50 ans de prison pour avoir seulement soutenu et encouragé?", s'est indigné son beau-frère, Arthur Saye, à Monrovia. Charles Taylor purgera sa peine dans une prison britannique mais pourrait rester encore plusieurs mois à La Haye, aux Pays-Bas, car ses avocats comptent faire appel. La procureure Brenda Hollis envisageait également un recours. Le président du tribunal, le juge Richard Lussick, a estimé pour sa part que 80 ans de prison auraient été excessifs dans la mesure où l'accusé n'a pas commis directement les crimes. Inculpé par le TSSL en 2003, Charles Taylor a fini par démissionner et est resté en exil au Nigeria pendant trois ans avant d'être extradé en Sierra Leone puis livré au TSSL à La Haye. Son procès s'est ouvert en 2007. Il est le premier chef d'Etat inculpé, jugé et condamné par un tribunal international. Le TSSL est le premier tribunal hybride, créé dans le cadre d'un accord entre les Nations unies et le gouvernement de Sierra Leone. Il ne peut condamner, ni à la peine de mort, ni à la prison perpétuelle.